

14 Jul 2023 -17:40

Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 14 juillet 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

L'avant-projet a pour but de :

- introduire un article sur le pouvoir du Roi de régler l'expérimentation sur la personne humaine pour d'autres types de produits, comme les compléments alimentaires ou les produits cosmétiques et ajouter un article de sanction pour le non-respect de l'obligation de notification des effets indésirables liés à l'utilisation de denrées alimentaires
- introduire des articles afin de créer la base légale pour le traitement des données personnelles nécessaire à l'instauration de la licence biocides et la phytolice ainsi que celles nécessaires dans le cadre de l'enregistrement des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire et des mélanges contenant une ou des substances manufacturées à l'état nanoparticulaire

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Marché public pour le SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un marché public concernant le déménagement des services administratifs du SPF Justice.

Le SPF Justice souhaite centraliser ses services administratifs qui sont actuellement répartis sur plusieurs sites bruxellois : le complexe Bordet (boulevard de Waterloo 115), le complexe Jan Jacobs (boulevard de Waterloo 80), le complexe Toison d'Or (avenue de la Toison d'Or 87) et le complexe WTC III (boulevard Simon Bolivar 30).

Après analyse de son portefeuille immobilier, la Régie des Bâtiments propose de regrouper ces services dans le bâtiment Instruction du complexe Eurostation (place Victor Horta), qui offre une surface primaire d'environ 20 000 m².

La première phase actuelle se limite au déménagement de tous les services du SPF Justice du complexe Bordet et du service de traduction du SPF Justice du complexe Jan Jacobs vers le complexe Eurostation dans le bâtiment Instruction.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Octroi d'un subside au gestionnaire de réseau de transport d'hydrogène

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un subside de 250 millions d'euros pour le développement d'une connexion hydrogène avec l'Allemagne et le développement du réseau de transport d'hydrogène dans et entre les clusters industriels belges.

En avril 2022, le Conseil des ministres avait débloqué une enveloppe de 300 millions d'euros pour soutenir le développement d'infrastructures de transport d'hydrogène et de CO2. Le Conseil des ministres a validé aujourd'hui l'emploi de 250 millions d'euros issus de cette enveloppe pour la construction d'une connexion hydrogène avec l'Allemagne et le développement du réseau de transport d'hydrogène dans et entre les clusters industriels de Gand, Anvers, Mons, Charleroi et Liège.

Ce subside sera mis à la disposition du gestionnaire de réseau de transport d'hydrogène qui sera désigné conformément à la loi relative au transport d'hydrogène par canalisations. Ce subside sera octroyé selon la procédure et les conditions prévues à l'article 19 de cette même loi.

L'allocation des 50 millions d'euros restant de l'enveloppe de 300 millions d'euros de la décision du 1er avril 2022 fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil des ministres.

Pour rappel, le gouvernement fédéral a publié sa première stratégie hydrogène fédérale en octobre 2021. Celle-ci ambitionne de déployer l'hydrogène dans les secteurs où cela est pertinent pour la transition énergétique, et de positionner la Belgique comme leader technologique et hub d'importation et de transit. Cette stratégie se base sur quatre piliers :

- Pilier 1 : Positionner la Belgique comme plaque tournante d'importation et de transit de molécules renouvelables en Europe
- Pilier 2 : Renforcer le leadership belge dans les technologies de l'hydrogène
- Pilier 3 : Etablir un marché robuste de l'hydrogène
- Pilier 4 : Investir dans la coopération comme facteur clé de succès

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Poste : mesures visant à limiter l'impact environnemental des services de livraison de colis

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à limiter l'impact environnemental des services de livraison de colis en imposant des mesures afin de combattre les tentatives de livraison infructueuses en raison notamment de l'absence du destinataire.

L'avant-projet de loi vise à inscrire dans la loi postale les mesures suivantes :

- l'obligation pour tous les prestataires de services postaux de livrer les colis aux destinataires dès lors que ceux-ci ont équipé leur habitation d'une boîte à colis ou d'une boîte aux lettres réglementaires. Au cas où le colis présenté ne peut être distribué à l'adresse du destinataire, il est conservé dans la commune ou éventuellement un autre lieu plus proche de l'adresse du destinataire, ce dernier en étant averti par un avis déposé dans sa boîte, ou, lorsque le destinataire a marqué son accord, de façon électronique. Un autre lieu de distribution peut être fixé avec l'accord du destinataire
- la possibilité pour tous les prestataires de services postaux de demander l'accès à l'infrastructure postale d'un autre prestataire de services postaux ou aux services compris dans le service universel offerts par un autre prestataire de services postaux en motivant la demande d'accès par la nécessité de promouvoir la durabilité des services postaux. L'avant-projet prévoit que les distributeurs automatiques de colis, notamment, sont compris dans l'infrastructure postale. Ainsi, une demande d'accès à un réseau de distributeurs automatiques de colis exploité par un autre prestataire de services postaux pourra être motivée par la nécessité de promouvoir la durabilité des services postaux

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Plan de transport 2023-2026 de la SNCB

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le Plan de transport 2023-2026 de la SNCB.

Le nouveau Plan de transport 12/2023-12/2026 de la SNCB s'inscrit dans la mise en œuvre du Contrat de Service public 2023-2032, qui prévoit une forte augmentation de l'offre de trains.

Le plan consiste en une augmentation du nombre de trains-kilomètres de 7,4 %, ce qui revient en chiffres absolus à 6,2 millions de trains-kilomètres.

Le Plan de transport 2023-2026 poursuit notamment les objectifs suivants :

- le développement de l'offre suburbaine autour de Bruxelles, Anvers, Gand, Liège et Charleroi
- une amélioration de l'offre transfrontalière et internationale
- de meilleures connexions entre les grandes villes, surtout pendant le week-end

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Création d'une application électronique "Federal Learning Account" - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à la création d'une application électronique "Federal Learning Account" et à sa gestion.

L'avant-projet de loi a pour but de créer l'application digitale "Federal Learning Account", qui permettra au travailleur et à l'employeur de gérer, tenir à jour et renseigner le travailleur quant à ses droits individuels et sectoriels à la formation. L'application fournira également au travailleur, à l'employeur et aux autres acteurs autorisés, des informations sur les jours de formations auxquels le travailleur a droit, les jours de formation suivis et les formations suivies ainsi que les renseignements sur le crédit formation. Vu l'importance de la formation pour les personnes sur le marché de travail, il est nécessaire que ces données soient disponibles durant toute la période de la carrière professionnelle des personnes qui sont actives sur le marché de travail belge.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, apporte une attention particulière au traitement automatisé des données personnelles des travailleurs qui seront reprises dans cette application. Dans ce cadre, l'avant-projet prévoit des obligations légales pour les personnes responsables du traitement des données lors de l'enregistrement et de la gestion de données à caractère personnel.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Affectation sectorielle à des mesures préventives de la cotisation de responsabilisation pour les employeurs de malades de longue durée

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'affectation de la cotisation de responsabilisation due par les employeurs de travailleurs malades de longue durée.

La loi-programme du 27 décembre 2021 prévoit qu'une cotisation de responsabilisation est due par les employeurs qui emploient au moins cinquante travailleurs salariés et qui ont un flux excessif de travailleurs entrant en invalidité.

Les recettes sont destinées à des mesures préventives en matière de santé et de sécurité au travail et/ou des mesures en matière de réinsertion durable des malades de longue durée.

Les partenaires sociaux des commissions paritaires dont relèvent les employeurs qui doivent verser les cotisations et qui conviennent de telles mesures dans le cadre de CCT peuvent disposer de cet argent par le biais de leur fonds de sécurité d'existence pour financer ces mesures.

Le projet d'arrêté royal assure l'implémentation de la loi par les mesures suivantes :

- fixation des modalités de versement de la recette de la cotisation par l'ONSS au Fonds de sécurité d'existence
- élaboration du modèle de rapport que devront remplir les Fonds de sécurité d'existence chargés de gérer la cotisation de responsabilisation qui leur sera versée par l'ONSS conformément à la réglementation
- fixation des modalités de contrôle du respect des conditions et obligations de la loi du 27 décembre 2021 et de l'arrêté royal

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Modification du contrat de gestion entre l'État et skeyes

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal approuvant la onzième modification du troisième contrat de gestion entre l'État et skeyes dans le cadre du soutien au contrôle aérien ukrainien.

Les modifications du troisième contrat de gestion comprennent une contribution au fonds de solidarité volontaire d'Eurocontrol.

La Belgique participe à l'aide apportée à l'Ukraine et la Moldavie à concurrence d'un montant de 992 245,00 euros versé au Fonds de solidarité au sein d'Eurocontrol. Les deux États sont actuellement dans l'incapacité de fournir des services de navigation aérienne et ne disposent pas des recettes nécessaires pour couvrir les coûts de personnel et de formation nécessaires à l'état de préparation opérationnelle lorsque le trafic aérien reprendra. Un fonds de solidarité au sein d'Eurocontrol doit permettre de couvrir ces coûts pour 2022 et 2023 pour un montant total de 46,5 millions d'euros.

Conformément à la répartition de la provision interdépartementale « Ukraine », 500.000 euros seront alloués à skeyes pour compenser l'incidence financière de la contribution de la Belgique au Fonds Eurocontrol de solidarité pour l'Ukraine et la Moldavie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Assentiment aux modifications du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet de loi d'assentiment permettant la ratification par la Belgique des quatrième, cinquième, sixième et septième amendements au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Les amendements ajoutent les crimes suivants aux listes des crimes de guerre commis en situation de conflit armé ne présentant pas un caractère international, dont les trois premiers sont également ajoutés à la liste des crimes de guerre commis dans une situation de conflit armé international :

- l'utilisation d'armes qui utilisent des agents microbiens ou d'autres agents biologiques ainsi que des toxines
- l'utilisation d'armes blessant par des éclats qui ne sont pas localisables par rayons X dans le corps humain
- l'utilisation d'armes à lasers aveuglants
- le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre, en les privant de biens indispensables à leur survie

Le projet de loi d'assentiment est transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant assentiment aux amendements à l'article 8-2-b) et e) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, adoptés par consensus le 14 décembre 2017, par la Résolution ICC-ASP/16/Res.4, lors de la 12ème séance plénière de la 16ème session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, et à l'amendement à l'article 8-2-e) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, adopté par consensus le 6 décembre 2019, par la Résolution ICC-ASP/18/Res.5, lors de la 9ème séance plénière de la 18ème session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn

Porte-parole

+32 479 33 51 48

elke.pattyn@diplobel.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Rapport global sur le fonctionnement du système de contrôle interne fédéral et sur les activités du Comité d'audit de l'administration fédérale

Le Conseil des ministres a pris acte des conclusions et recommandations contenues dans le rapport global annuel sur le fonctionnement du système de contrôle interne au sein de l'administration fédérale et sur les activités du Comité d'audit de l'Administration fédérale (CAAF).

Le rapport global « contrôle interne » repose, d'une part, sur les rapports annuels des fonctionnaires dirigeants qui s'arrêtent sur le fonctionnement du contrôle interne et les améliorations prévues et, d'autre part, sur les rapports d'audit et le rapport annuel du Service fédéral d'audit interne (FAI). Le rapport d'activités 2021-2022 est le treizième rapport d'activités du Comité d'audit depuis sa création officielle et il couvre la période allant du 1er août 2021 au 31 juillet 2022.

Le Conseil des ministres invite chaque ministre compétent à examiner, en collaboration avec les fonctionnaires dirigeants et dans leur domaine de compétences, comment répondre au mieux aux recommandations du CAAF.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Pondération de la fonction de président du comité de direction du SPP Intégration sociale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la pondération avancée de la fonction de président du comité de direction du service public de programmation Intégration sociale.

Conformément à l'avis du Comité de pondération, la fonction de président du SPP Intégration sociale est fixée dans la bande salariale 6.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Bénéficiaires de la facilité pour la reprise et la résilience : dispositions visant à éviter le double financement et rapportage des destinataires finaux

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Relance et aux Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé les dispositions de coordination visant à éviter le double financement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national pour la reprise et la résilience (PRR) et les modalités de rapportage des 100 plus grands destinataires finaux de la Facilité pour la reprise et la résilience (RRF).

Les dispositions de coordination au niveau belge pour éviter le double financement impliquent que :

- les différentes entités restent pleinement et individuellement responsables de la mise en place de mesures de prévention, détection et correction du double financement pour les mesures du PRR sous leur compétence, mais partagent leurs bonnes pratiques au sein du comité interfédéral de suivi du PRR
- chaque entité effectue des vérifications croisées à son niveau pour vérifier si un destinataire final impliqué dans un des projets du PRR sous sa compétence perçoit d'autres sources de financement européennes (approche verticale)
- chaque entité nourrit l'outil d'analyse de risque européen ARACHNE avec les données concernant les mesures du PRR sous leur compétence
- chaque entité effectue des analyses de risque pour les projets sous leur compétence à l'aide d'une liste croisée des bénéficiaires finaux qui sont également impliqués dans des projets du PRR sous la compétence des autres entités (approche horizontale)

Le rapportage des 100 plus grands destinataires finaux est une obligation découlant du règlement sur la RRF modifié dans le cadre de REPowerEU. Les données seront rapportées deux fois par an au secrétariat du Comité interfédéral de suivi du plan, qui consolidera la liste commune des 100 plus grands destinataires finaux, avant publication sur le site www.nextgenbelgium.be et soumission officielle à la Commission européenne.

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Fonction publique : trajet d'accueil pour personnes en situation de handicap

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à stimuler le recrutement de personnes en situation de handicap dans la fonction publique fédérale.

Le projet vise à créer un trajet de recrutement au profit des personnes en situation de handicap, à savoir « le trajet d'accueil ». Concrètement, le trajet d'accueil comprend quatre phases :

- une procédure de sélection allégée
- un stage flexible pendant six mois, éventuellement prolongé
- un stage statutaire classique de six mois, éventuellement prolongé
- une nomination en qualité d'agent de l'État en cas d'évaluation positive

S'il ne satisfait pas à la norme des 3 %, un service fédéral peut recruter des personnes handicapées dans le cadre de ce trajet. Le membre du personnel dispose d'un régime de congés spécifique avec la possibilité de travailler à temps partiel. Il se voit attribuer un accompagnateur qui le guide et le soutient. Il est rémunéré conformément à la classe ou au grade de sa fonction. Pendant les six premiers mois, éventuellement prolongés, le service recruteur peut mettre fin au trajet de manière souple. Le trajet d'accueil ne constitue pas un parcours obligatoire que les personnes en situation de handicap doivent suivre pour être nommées agents de l'État. La possibilité d'effectuer un stage statutaire classique est maintenue parallèlement à cette option supplémentaire.

Le trajet d'accueil vise principalement à favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap au sein de la fonction publique administrative fédérale en prévoyant une période d'adaptation mutuelle entre l'employeur et le travailleur. Le but final de ce trajet de recrutement spécifique est de jouer le rôle de levier entre le groupe cible spécifique, d'une part, et l'administration fédérale en tant qu'employeur attractif et inclusif, d'autre part.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité des services publics fédéraux, communautaires et régionaux et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Addendum au Plan national pour la reprise et la résilience

Sur proposition du secrétaire d'Etat pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé la contribution fédérale à l'addendum au Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique.

Le Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) a été approuvé par le Conseil de l'Union européenne le 13 juillet 2021. La décision d'exécution du Conseil de l'UE prévoyait une contribution financière maximale de 5.923.953.327 euros pour la Belgique en soutien financier non-remboursable (subsidés). Sur la base des données finales de PIB disponibles, le montant de subsidés a été actualisé le 30 juin 2022 à 4.524.565.000 euros.

Entretemps, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont modifié le règlement relatif au RRF dans le cadre de l'initiative REPowerEU1. Dans ce cadre, la Belgique pourra bénéficier de 281.716.188 euros de subsidés européens pour financer des mesures visant à accroître la résilience, la sécurité et la durabilité du système énergétique de l'Union grâce à la diminution de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à la diversification des approvisionnements énergétiques au niveau de l'Union.

La somme de ces deux mannes de subsidés a été répartie entre les différentes entités et la Belgique a notifié la Commission européenne d'une demande de transferts de fonds de la Réserve d'Ajustement Brexit (BAR) vers le nouveau chapitre REPowerEU du PRR. Ces fonds sont transférés des enveloppes allouées aux régions dans le cadre de BAR vers leur propre enveloppe REPowerEU.

Enfin, le 30 mars 2023, la Belgique a transmis une déclaration d'intention à la Commission européenne concernant le recours aux prêts RRF.

Dans ce contexte, la Belgique doit soumettre un Plan ajusté à la Commission européenne, sous la forme d'un addendum. L'addendum au PRR (y compris le chapitre REPowerEU) a fait l'objet d'un travail de coordination interfédérale, tenant compte des documents de guidance de la Commission européenne.

Le dossier sera soumis à un prochain Comité de concertation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Actualisation de la politique fédérale d'achats 2021-2023

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'actualisation de la note de politique fédérale d'achats 2021-2023.

Le 19 novembre 2021, le Conseil des ministres a approuvé le projet de note de politique fédérale d'achats 2021-2023. Plusieurs points d'action et projets avaient été retenus dans la note afin de tendre vers une politique d'achats et des marchés publics plus durable et plus accessible aux PME. En outre, les efforts de numérisation des marchés publics y avaient été poursuivis, notamment par le biais de l'implémentation de la facturation électronique et du déploiement d'une nouvelle plateforme e-procurement offrant des fonctionnalités plus conviviales aux acheteurs et aux entreprises.

Pour contrôler les différents projets et prendre d'éventuelles mesures correctrices, le centre de services Procurement du SPF BOSA a présenté une actualisation de la note aux membres du Réseau de concertation stratégique des achats fédéraux (CSAF) et au Collège des présidents des SPF et SPP. Il s'agit d'un état d'avancement de chaque point d'action contenu dans la note approuvée en novembre 2021 ainsi que d'une mise à jour de tous les indicateurs de performance du modèle de collaboration et de la politique fédérale d'achats pour l'année 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be



14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Marché public en faveur du SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public en faveur du SPF Justice.

Le SPF Justice, et par extension les autorités fédérales, disposent d'un vaste réseau informatique qui doit en permanence pouvoir être étendu et modernisé pour répondre aux exigences de disponibilité continue et de performance. Le marché consiste dès lors en un contrat ouvert et pluriannuel pour la fourniture de matériel de développement des réseaux LAN et des environnements WLAN. Le marché prévoit en outre la maintenance des équipements fournis et l'assistance à la configuration.

Le marché sera attribué au moyen d'une procédure ouverte avec publication européenne. Le SPF Justice interviendra en tant que centrale d'achats pour l'ensemble des services publics fédéraux participants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Marchés publics en faveur de la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de cinq marchés publics en faveur de la Défense.

Voici les dossiers concernés :

- un marché public relatif à des accords-cadres avec un adjudicataire unique (pour 48 mois) pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation aux bâtiments existants dans les quartiers et domaines militaires de la Défense
- un marché public concernant le premier contrat pour la rénovation d'un bâtiment dans le quartier Ruquoy dans le cadre du programme global d'investissement pour la création d'un campus pour sous-officiers à Tournai
- un marché public relatif à un marché ouvert pluriannuel (48 mois) pour l'achat et la livraison de carburant pour avions au profit des avions et des hélicoptères de la Défense
- un marché public relatif à un contrat ouvert pluriannuel (48 mois) pour l'achat et la livraison de carburant diesel
- un marché public relatif à des accords-cadre pluriannuel (2024-2027) pour la réalisation de travaux de rénovation et de nouvelle construction dans les divers quartiers au profit de la Défense et d'organismes internationaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Dispositions diverses en matières sociales

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal portant des dispositions diverses en matières sociales.

L'avant-projet de loi contient quatre chapitres :

- modifications en matière de risques professionnels
- certification des comptes annuels des institutions publiques de sécurité sociale
- abrogation du fonds budgétaire BELINCOSOC
- modification en matière de statut social des travailleurs des arts

Le projet d'arrêté royal est en lien avec le chapitre de l'avant-projet de loi portant sur les modifications en matière de risques professionnels.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matières sociales

Projet d'arrêté royal portant modification des dispositions diverses concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Perception de la contribution en matière de prévention des accidents du travail

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal portant sur la perception d'une contribution forfaitaire en cas de risque aggravé de manière disproportionnée d'accident du travail.

Les entreprises qui présentent un risque aggravé de manière disproportionnée par rapport aux autres entreprises du même secteur sont redevables d'une contribution forfaitaire à verser à leur assureur ; celui-ci affectant cette somme à la prévention dans l'entreprise en question.

Vu la relation commerciale entre l'employeur et l'assureur, la compagnie d'assurance n'a pas beaucoup de moyen de pression pour réclamer la contribution en cas de non-paiement. Dans ce cas, aucun plan d'action ne peut être mis en place dans l'entreprise.

Il a donc été décidé que pour les entreprises appartenant à un secteur où le produit de cette contribution est affecté à un fonds sectoriel en vue d'élaborer des plans de prévention, l'agence fédérale des risque professionnels Fedris se chargerait de percevoir la contribution pour financer les mesures de prévention. Fedris peut par ailleurs faire appel au SPF Finances afin de récupérer la somme si l'employeur ne la verse pas.

La loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail et l'arrêté royal d'exécution du 23 décembre 2008 sont adaptés en ce sens.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Octroi d'une garantie d'État pour les opérations de banques multilatérales de développement et d'investissement

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant l'octroi d'une garantie d'État pour les opérations des banques multilatérales de développement et d'investissement.

La Belgique apporte à l'heure actuelle des contributions financières à des banques multilatérales de développement (le groupe de la Banque mondiale, le groupe de la Banque asiatique de développement, le groupe de la Banque interaméricaine de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque de développement du Conseil de l'Europe) ainsi qu'à la Banque européenne d'investissement (BEI).

Les contributions financières prennent la forme de dons et de prêts concessionnels. Ces formes de contribution nécessitent cependant le versement effectif de montants, ce qui n'est pas chose aisée en période de restrictions budgétaires. De plus, les procédures liées à ces contributions sont souvent chronophages.

L'avant-projet crée donc la possibilité supplémentaire d'apporter une contribution financière sous la forme d'une garantie de l'État.

Cela permet à la Belgique de fournir des fonds sans devoir procéder à des versements effectifs et donc sans grever immédiatement le budget. En octroyant une garantie, la Belgique prendra en effet en charge (une partie du/) le risque ; les banques multilatérales pourront dès lors réserver un capital inférieur, ce qui dégagera une marge de manœuvre supplémentaire pour financer d'autres opérations.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

miet.deckers@vincent.minfin.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu développement et de la Politique des Grandes villes

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 206 95 00

<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans

Porte-parole

+32 494 91 45 97

rebecca.castermans@diplobel.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Dépenses dans le cadre de l'aide médicale urgente

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement et la liquidation des dépenses facturées dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Actuellement, quatre profils au sein de l'aide médicale urgente sont pourvus par des indépendants ou par du personnel détaché des hôpitaux sur la base de marchés publics pluriannuels.

Il s'agit plus précisément des fonctions suivantes :

- directeur médical dans les centres 112
- directeur médical adjoint dans les centres 112
- infirmier régulateur dans les centres 112
- expert « incident crisis management » pour le secrétariat de la Commission et du Bureau des commissions d'aide médicale urgente

Les marchés publics destinés à pourvoir ces fonctions ont expiré fin 2022. Afin d'assurer la permanence des services d'aide médicale urgente, de nouveaux marchés publics ont été lancés courant 2022.

Afin de garantir la continuité des services d'aide médicale urgente, l'administration a demandé de poursuivre les prestations des personnes détachées. Le Conseil des ministres marque son accord sur l'engagement et la liquidation des montants facturés et restant à facturer en 2023 pour ces prestations et ce, jusqu'à l'attribution des nouveaux marchés publics.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Financement des coûts énergétiques des hôpitaux généraux et psychiatriques

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la redistribution d'un montant de 80 millions d'euros de la provision interdépartementale énergie vers le budget du SPF Sécurité sociale en vue du financement des coûts énergétiques des hôpitaux généraux et psychiatriques.

Deux projets d'arrêtés royaux ont été élaborés afin de pouvoir octroyer aux hôpitaux généraux et psychiatriques des fonds provenant de l'INAMI :

- le premier projet dispose que pour compenser la hausse des coûts énergétiques du premier semestre 2023, un budget provisionnel unique pour les hôpitaux sera réparti en fonction du nombre de lits agréés
- le second projet d'arrêté royal définit les modalités de paiement de cette intervention provisionnelle par l'INAMI aux hôpitaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Juil 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Nomination d'un membre du conseil d'administration du Théâtre royal de la monnaie

Sur proposition de la ministre des Institutions culturelles fédérales Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie.

Stijn Devillé est désigné membre du conseil d'administration du Théâtre royal de la Monnaie en remplacement de Luc Van Gorp, dont il achèvera le mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Modifications de l'allocation en faveur des travailleurs indépendants qui interrompent temporairement leur activité professionnelle dans le cadre du congé pour aidant proche

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant en quelques points l'arrêté royal du 27 septembre 2015 accordant une allocation en faveur du travailleur indépendant qui interrompt temporairement son activité professionnelle pour donner des soins à une personne.

Les travailleurs indépendants qui s'occupent d'un proche peuvent, sous certaines conditions et modalités, prétendre à une allocation. L'arrêté royal du 27 septembre 2015 définit les situations éligibles, comme apporter des soins à un enfant handicapé. Par « enfant handicapé », on entend notamment que l'enfant bénéficie d'une allocation d'intégration.

Depuis le 1er août 2020, la limite d'âge pour bénéficier d'une allocation d'intégration a été abaissée de 21 à 18 ans. Étant donné que l'arrêté royal du 27 septembre 2015 mentionne encore l'âge minimum de 21 ans, il convient de le modifier.

Par ailleurs, l'occasion est saisie pour ancrer dans la réglementation le fait que les cotisations sociales dues et les cotisations sociales payées inscrites dans l'arrêté royal du 27 septembre 2015 se rapportent bel et bien aux cotisations sociales provisoires légalement dues. De même, les modalités de recours à la suite d'une décision de refus ou de récupération sont également explicitement inscrites dans l'arrêté royal du 27 septembre 2015.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans

Porte-parole (NL)

+32 474 40 63 35

jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Extension de l'utilisation de registres des armes électroniques

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal généralisant l'utilisation de registres des armes au format numérique.

La loi sur les armes contraint les marchands, les collectionneurs et les transporteurs de tenir un registre. Les stands de tir peuvent tenir ces registres sous forme numérique plutôt que papier, pour autant qu'ils remplissent certaines conditions afin de prévenir la fraude ou la manipulation.

Le projet d'arrêté royal introduit la possibilité d'utiliser des registres électroniques aussi pour les armuriers et d'autres personnes agréées, comme les collectionneurs. La tenue de registres numériques simplifiera considérablement les contrôles et constituera une simplification administrative.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Conditions d'octroi de permis pour les tireurs récréatifs

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal clarifiant les conditions d'obtention d'un permis pour les tireurs récréatifs.

La loi sur les armes du 8 juin 2006 énumère les motifs justifiant la demande d'un permis de port d'armes. Deux de ces motifs sont le tir sportif et le tir récréatif. En vertu de l'arrêté royal d'exécution, une licence de tir sportif est requise pour le tir sportif. Pour le tir récréatif, les conditions contenues dans l'arrêté demeurent toutefois peu claires.

Afin de clarifier certains aspects, une circulaire explique qu'un tireur récréatif doit pouvoir prouver une activité régulière, notamment un minimum de dix séances de tir par an. Pour faciliter le contrôle tous les cinq ans du permis de port d'arme par le gouverneur, les conditions sont désormais ancrées dans l'arrêté royal.

Le projet, rédigé en concertation avec les représentants du secteur, prévoit que les tireurs récréatifs doivent dorénavant tirer au moins cinquante fois tous les cinq ans et au moins cinq fois par an.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Accord de coopération avec la Communauté flamande en matière d'assistance aux victimes

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la ministre de l'Intérieur Annelies Vanderlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Communauté flamande en matière d'assistance aux victimes.

L'assistance aux victimes est une compétence mixte, partagée entre l'État fédéral et les communautés. Le projet d'accord de coopération entend parvenir à une coopération structurelle entre les différents niveaux de pouvoir chargés de la politique en faveur des victimes afin que les victimes puissent disposer d'un accompagnement de qualité parfaitement coordonné.

La sixième réforme de l'État a notamment entraîné le transfert des compétences des maisons de justice - dont l'accueil des victimes - de l'État fédéral vers les communautés, induisant la nécessité d'actualiser l'accord de coopération de 1998 en vigueur afin de définir un nouveau cadre de coopération et de renvoi entre les différents services d'aide aux victimes.

Le Conseil des ministres approuve le projet d'accord de coopération et convient de le soumettre au Comité de concertation.

Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Interdiction d'importation de trophées de chasse d'animaux protégés

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi sur le commerce international d'animaux menacés d'extinction.

L'avant-projet de loi répond à la demande de la Chambre des représentants d'interdire l'importation de trophées de chasse de certaines espèces animales protégées par la CITES (« Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora »). Plus aucun permis d'importation ne sera délivré pour l'importation de trophées de chasse de ces espèces ou populations.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole (NL)
+32 476 34 68 64
maurane.colson@khattabi.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Création de la plateforme numérique pour les consommateurs "Consumerconnect"

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la secrétaire d'Etat à la Protection des consommateurs Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant création de la plateforme numérique pour les consommateurs "Consumerconnect".

L'avant-projet de loi instaure le cadre légal nécessaire à la mise en place d'une plateforme numérique à destination des consommateurs, "Consumerconnect". Il règle les missions de la plateforme et encadre le traitement des données personnelles par celle-ci (volet GDPR).

L'objectif de la plateforme "Consumerconnect" est d'offrir aux citoyens une porte d'accès centrale aux informations et services concernant la protection des consommateurs. La plateforme offrira également la possibilité d'introduire un signalement auprès de l'inspection économique du SPF Economie. Enfin, les consommateurs pourront contacter les entités qualifiées de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation afin de tenter de trouver une solution amiable à leur conflit avec l'entreprise.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Nomination du directeur général du Théâtre royal de la Monnaie

Sur proposition de la ministre des Institutions culturelles fédérales Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination du directeur général du Théâtre royal de la Monnaie.

Christina Scheppelmann est désignée directrice générale du Théâtre royal de la Monnaie pour un mandat de six ans, qui débutera le 1er juillet 2025.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@dipobel.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Révision de la législation relative à la profession de détective privé

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi remplaçant la loi existante réglementant la profession de détective privé.

L'exercice des activités de recherche privée est actuellement régi par une loi datant de 1991. Cette loi est dépassée et ne tient pas compte des nouvelles règles de droit, des nouvelles méthodes de travail et possibilités de recherche.

Le nouvel avant-projet veille dès lors à une révision intégrale de cette loi. Il concerne spécifiquement les activités de recherche privée. Pour exercer ces activités, les entreprises qui proposent ces services à des tiers ou qui les organisent pour leur propre compte doivent être titulaires d'une autorisation. Le personnel qu'elles emploient est soumis à diverses autres conditions de sécurité et de formation.

L'avant-projet s'intéresse ensuite au contrôle proactif sous la forme de systèmes d'autorisation et de cartes d'identification du personnel ainsi qu'à un contrôle réactif du respect de la loi. C'est ainsi que le gouvernement entend garantir la fiabilité et la qualité des services ainsi que le respect de l'État de droit.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données, à la FSMA/BNB, au Collège des procureurs généraux et au Conseil national du travail.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Intervention financière aux dispensateurs de soins conventionnés

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une intervention financière aux dispensateurs de soins entièrement conventionnés.

Dans le budget des soins de santé pour 2023, est reprise une mesure qui prévoit une compensation structurelle des coûts pour les dispensateurs de soins ayant entièrement adhéré aux conventions et accords qui fixent les tarifs et les honoraires.

Il est proposé de répartir l'enveloppe globale de 100 millions selon un système graduel :

En premier lieu, la répartition du montant global entre les secteurs se présente comme suit :

- la moitié de l'enveloppe est attribuée sur la base d'un montant égal par dispensateur de soins entièrement conventionné qui atteint le seuil d'activité, quel que soit le secteur
- l'autre moitié est répartie entre les secteurs concernés sur la base du nombre de dispensateurs de soins qui atteignent le seuil d'activité

Dans un deuxième temps, chaque montant partiel sera réparti équitablement au sein du secteur concerné entre le nombre de dispensateurs de soins entièrement conventionnés qui atteignent le seuil d'activité.

Les primes seront payées automatiquement dans la mesure du possible, sans demande préalable.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Prolongation de la première phase du projet « Résolution-Métis »

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de la première phase du projet de recherche « Résolution-Métis » sous la direction conjointe des Archives de l'État et des départements de la Politique scientifique, des Affaires étrangères et de la Coopération au développement.

Le projet de recherche met en œuvre la « Résolution-Métis » en ce qu'elle demande que l'ensemble des dossiers personnels des métis soit répertorié et que soient effectuées des corrélations entre eux, et que soit menée une recherche historique circonstanciée sur le rôle joué par les autorités civiles et des autorités ecclésiastiques dans la façon dont les métis ont été traités à l'époque coloniale au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

La première phase du projet se focalise dans ce cadre sur les deux tâches centrales suivantes :

- localiser, identifier, et répertorier les informations documentant les parcours individuels et collectifs des métis nés dans le contexte de la colonisation belge, et faire des liens entre ces informations en vue de reconstituer des liens familiaux
- répondre aux demandes individuelles de recherche des origines envoyées par les métis ou leurs descendants

Cette phase a débuté le 1er septembre 2019 et devait durer jusqu'au 31 août 2023. Le travail de cette première phase a été bien plus conséquent qu'initialement prévu. De plus, la crise du COVID-19, et ses mesures de restriction ont également entraîné un certain retard dans le travail des chercheurs.

C'est pourquoi l'on s'est accordé sur une prolongation de la phase 1 du projet « Résolution-Métis » jusqu'au 31 janvier 2026. Afin de financer cette prolongation, un montant de 350 000 euros a été réparti entre les départements de la Politique scientifique, des Affaires étrangères et de la Coopération au développement. La quote-part de chaque Département sera versée aux Archives de l'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 19 00
<https://dermine.belgium.be>
thomas.dermine@dermine.fed.be

Jérémie Demeyer
Porte-parole (FR)
+32 486 35 64 00
jeremie.demeyer@dermine.fed.be

Laura Sabato
Porte-parole (FR)
+32 476 48 01 31
laura.sabato@dermine.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Coordination de la politique climatique fédérale

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la coordination de la politique climatique fédérale.

Cet avant-projet de loi climat définit les principes de la politique climatique belge et les objectifs climatiques internationaux que le gouvernement fédéral s'est fixés à moyen et long terme.

L'avant-projet instaure un cycle de gouvernance qui a pour but de mobiliser et responsabiliser l'ensemble des ministres et administrations concernés par les différents aspects de la politique climatique pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique climatique fédérale.

Un comité d'experts est institué et chargé de l'évaluation permanente de la politique climatique fédérale. Par ailleurs, un mécanisme de financement lui est associé.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole (NL)
+32 476 34 68 64
maurane.colson@khattabi.fed.be

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à Conseil des ministres du 14 juillet 2023

Octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à des fonctionnaires de l'OÉ

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole De Moor, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi octroyant la qualité d'officier de police judiciaire à des fonctionnaires de l'Office des étrangers.

L'avant-projet ancre dans la loi sur les étrangers l'octroi de la qualité d'officier de police judiciaire à des fonctionnaires de l'OÉ.

L'avant-projet de loi prévoit que la compétence de l'OPJ de l'OÉ se limite exclusivement à l'établissement de l'identité et de la nationalité d'une personne en séjour illégal qui n'est pas en mesure de prouver son identité, ne prête pas son concours à cette fin, utilise de faux documents ou s'attribue un faux nom et si cela est requis dans le cadre de la recherche d'infractions punissables.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, à l'Autorité de protection des données et au Collège des procureurs-généraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be